



## ***Devoir de vigilance européen : un vote décisif du Parlement contre l'impunité des multinationales***

**11 mars 2021 - Le Parlement européen vient de se prononcer à une importante majorité en faveur d'une législation européenne sur le devoir de vigilance. Plusieurs dispositions de ce rapport d'initiative législative sont à saluer, mais certaines doivent être renforcées. C'est désormais à la Commission européenne, qui doit publier son projet de législation avant l'été, qu'il revient de se saisir des recommandations du rapport parlementaire et de la société civile pour élaborer une directive ambitieuse, à laquelle s'opposent déjà les lobbies économiques.**

Ce rapport d'initiative législative sur le devoir de vigilance vise à s'assurer du respect des droits humains et de l'environnement dans les chaînes de valeur des grandes entreprises européennes - c'est-à-dire, dans toutes leurs activités, y compris celles de leurs sous-traitants à l'étranger -, et ce en établissant leur responsabilité juridique en droit européen.

Nos organisations, syndicats et ONG, qui ont défendu la loi française sur le devoir de vigilance, se félicitent du message que le Parlement européen envoie ainsi aux institutions européennes et à ses Etats membres. Avec 504 voix favorables contre 79 votes négatifs et 112 abstentions, c'est une large alliance qui a soutenu ce texte d'intérêt général.

Parmi les éléments encourageants de ce rapport figure le fait que le texte vise à tenir les entreprises européennes responsables des violations qu'elles causent ou contribuent à causer à travers leurs relations d'affaires. Les entreprises doivent ainsi cartographier l'ensemble de leurs activités ainsi que celles de leurs filiales et sous-traitants et adopter toutes les politiques et mesures proportionnées en vue de faire cesser, de prévenir ou d'atténuer les atteintes qu'elles auraient identifiées. Le texte incite les États membres à garantir qu'ils disposent d'un régime de responsabilité civile en vertu duquel les entreprises peuvent être tenues légalement responsables et appelées à verser des compensations pour réparer les préjudices causés dans leur chaîne de valeur.

En dépit de ces avancées, des éléments clés doivent être ajoutés par la Commission européenne lorsqu'elle présentera son projet de directive, pour s'assurer de son efficacité. Nos organisations regrettent en particulier la vision des eurodéputés qui tend à réduire le devoir de vigilance à l'adoption de processus alors qu'il doit avant tout s'agir de mettre en œuvre de façon effective des mesures de prévention efficaces et adaptées. Nous regrettons également l'absence de régime de responsabilité pénale, et insistons sur la nécessité d'améliorer l'accès à la justice et aux voies de recours pour les personnes et les communautés affectées pour garantir le succès de la future législation, avec notamment un renversement de la charge de la preuve et un accès facilité aux informations et aux preuves. Nous demandons ainsi à la Commission d'établir un régime de responsabilité civile clair, précis et qui corresponde à la réalité des chaînes de valeurs complexes des multinationales.

Ce n'est qu'à ces conditions que des violations suspectées telles que le travail forcé des Ouïghours en Chine, le financement du terrorisme par Lafarge en Syrie ou l'accaparement des terres par Total en Ouganda ne resteront pas impunies. Les citoyen-ne-s n'acceptent plus que de telles pratiques perdurent et l'expriment de plus en plus largement.

Nous qui œuvrons depuis des années pour contraindre les entreprises au respect des droits humains et de l'environnement, appelons donc le gouvernement français à défendre des mesures ambitieuses pour la future directive, en s'inspirant des forces et en palliant les défaillances de la loi française. Cela permettra que les entreprises actives au sein de l'Union européenne soient tenues légalement responsables des violations aux droits humains et des dégradations à l'environnement causées par leurs activités à l'étranger.

Par ailleurs, alors que des négociations ont lieu sur le même sujet au niveau des Nations unies pour réguler les entreprises de l'ensemble des pays, nos organisations appellent les décideurs européens à s'engager de manière résolue dans ces discussions onusiennes concernant un traité sur les multinationales et les droits humains. L'Union européenne et ses Etats membres ne doivent pas utiliser le débat autour de cette législation européenne pour ralentir les négociations internationales ou en affaiblir le contenu.

### **Notes aux rédactions**

Actuellement, plusieurs mises en demeure ont été adressées à des entreprises françaises par des ONG ou syndicats et de premières actions judiciaires ont été initiées sur le fondement de la loi sur le devoir de vigilance en France. Pour citer la dernière action en date, le 3 mars, des ONG et des communautés autochtones du Brésil et de Colombie ont assigné en justice le groupe Casino.

Concernant la mobilisation citoyenne à ce sujet, voir les diverses pétitions et outils de mobilisation en ligne [ici](#), [ici](#) et [ici](#).

Note de recommandations des associations et syndicats français, "[Vers une législation européenne sur la responsabilité des multinationales. Recommandations d'organisations ayant défendu la loi française relative au devoir de vigilance](#)", décembre 2020

Rapport du CCFD-Terre Solidaire et de la CIDSE détaillant le processus politique et les soutiens à une telle législation européenne: "[Une législation européenne sur le devoir de vigilance et la responsabilité juridique des entreprises? Une idée dont le temps est venu](#)", février 2021

**Contacts:**

Sophie Rebours, [s.rebours@ccfd-terresolidaire.org](mailto:s.rebours@ccfd-terresolidaire.org), 07 61 37 38 65

Nayla Ajaltouni, [n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org](mailto:n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org), 06 62 53 34 56

Véronique Tardivel, [vtardivel@amnesty.fr](mailto:vtardivel@amnesty.fr), 06 37 15 48 47

Juliette Renaud, [juliette.renaud@amisdelaterre.org](mailto:juliette.renaud@amisdelaterre.org), 06 37 65 56 40

Lucie Chatelain, [lucie.chatelain@asso-sherpa.org](mailto:lucie.chatelain@asso-sherpa.org) 06 51 82 62 11